



Paris, le 15 février 2022

Objet : Engagement actionnarial
et assemblées générales 2022

Mesdames, Messieurs,

Chaque début d'année, le CIES vous fait part de ses orientations sur les actions d'engagement que nous souhaitons vous voir mener et en particulier sur la politique de vote et les droits de vote attachés aux actions des émetteurs présents directement ou non dans les fonds labellisés.

La mise à jour effective du label en 2021 a renforcé les critères de sélectivité des choix d'investissement et, en particulier, sur la question sociale.

La crise sanitaire confronte chaque entreprise à sa stratégie et à son fonctionnement interne, comme à sa relation avec ses fournisseurs et ses sous-traitants. La question de la dépendance à des approvisionnements externes et du risque de non maîtrise du délai de livraison des ressources ou composants s'est révélée nettement et pose ainsi la question de la nécessaire proximité entre les fournisseurs et le lieu de production.

Par ailleurs, la dernière conférence sur le climat et le plan « Fit for 55 » confirment la nécessité pour les entreprises d'anticiper et d'adapter leur corps social aux nouvelles technologies et aux nouveaux métiers. Le CIES portera une attention particulière à la dimension juste de cette transition.

De ce point de vue, la qualité du dialogue social et les moyens qui lui sont attribués, l'investissement dans la formation, le développement de l'employabilité des salariés, ainsi que la capacité à s'adapter de manière responsable aux situations nouvelles, sont révélateurs du comportement réel de chaque entreprise.

L'attitude vis-à-vis des actionnaires, le respect des législations sociales et la qualité du dialogue social, la mise en œuvre de l'obligation de vigilance par les sociétés-mères et les entreprises donneuses d'ordre restent des éléments essentiels déterminant une démarche responsable, en accord avec la trajectoire définie par la Loi Pacte, en particulier sur « l'intérêt social » de l'entreprise. La raison d'être des entreprises est un atout pour une entreprise plus responsable.

Nous vous demandons d'examiner les entreprises présentes dans les fonds labellisés aussi sous ces angles.

Tous les fonds devront fournir une mesure de leur empreinte sociale et environnementale. L'impact local sur les emplois directs et indirects comme sur l'environnement sera examiné avec la plus grande vigilance sur toute la chaîne de valeur de l'entreprise, ainsi que l'évolution du partage de la valeur.

Pour ce qui concerne la politique de vote, nous vous appelons à vous opposer à toute pratique de rémunération directe ou indirecte et opaque des dirigeants, qui serait d'un niveau sans lien avec les résultats, les capacités de l'entreprise, les équilibres sociaux et les pratiques du secteur. Votre attention portera notamment sur les ratios d'équité tant dans leur évolution que dans la transparence sur la manière dont ils sont calculés (comme le préconise l'AMF), afin de refléter véritablement le maintien de la cohésion sociale.

Nous vous demandons également de voter systématiquement pour la présence d'administrateurs salariés dans les conseils.

Outre les points évoqués précédemment, nous vous rappelons nos priorités pour la tenue des prochaines assemblées générales.

- Veiller à une juste proportion d'administrateurs réellement indépendants.
- Favoriser l'arrivée de nouveaux membres dans les conseils d'administration et en particulier l'arrivée de femmes, afin d'améliorer la parité au sein des conseils.
- Empêcher les cooptations de candidats ayant un conflit d'intérêts avec la société, les mandats croisés, les cumuls de mandats et être attentif à un juste équilibre des âges au sein des administrateurs.
- Veiller à ce que la rémunération des administrateurs ne soit pas excessive au regard du secteur et du travail réellement effectué (nombre de réunions du conseil, comités spécifiques etc.), et soit indexée à la présence, qu'elle suive une politique formalisée évitant l'optimisation fiscale (versement exclusif des jetons dans les pays à fiscalité favorable) et reste cohérente avec l'évolution de la rémunération des salariés.
- S'opposer aux versements de dividendes en l'absence de résultats (destructeurs de valeur), quand leurs montants sont disproportionnés à ceux-ci, ou lorsqu'ils sont supérieurs aux niveaux communément constatés dans le secteur d'activité ou en dehors de celui-ci. La politique de l'entreprise en la matière doit être cohérente avec l'éventuel octroi d'aides publiques durant la crise et ses pratiques en termes de maintien et de développement de l'emploi, et ne doit pas pénaliser le renforcement des fonds propres, l'autofinancement, les capacités d'études et recherches, les investissements et le développement de l'entreprise. Le montant des dividendes doit laisser place à l'investissement nécessaire pour assurer la pérennité de l'entreprise et les emplois futurs.
- Veiller, dans le vote des résolutions, à un partage équitable de la valeur générée par l'entreprise entre les rémunérations des dirigeants, la politique de dividendes, l'évolution de la masse salariale, et la politique d'investissements.
- Voter systématiquement contre les rachats d'actions ou les annulations qui visent à réduire la diffusion du capital pour accroître le dividende par action.

La politique de vote du gestionnaire devra être présentée et discutée lors de la réunion du 1^{er} semestre au comité de suivi du CIES, et les positions prises détaillées et expliquées au 2nd semestre. Nous vous invitons également à en informer systématiquement chaque membre des conseils de surveillance et à leur donner la possibilité de dialoguer sur cette politique de vote.

À cette fin, nous vous demandons de fixer, dès réception de ce courrier, la date du comité de suivi du 1^{er} semestre 2022 en concertation avec ses membres. Nous suggérons que par la suite, la date de la réunion suivante soit fixée en fin de réunion.

La première, avant mi-avril, devra :

- évoquer en priorité la politique de vote pour les AG 2022,
- examiner les recommandations du CIES pour ces AG.

La seconde réunion (du 2nd semestre) sera notamment consacrée à l'examen de la mise en œuvre de la politique de vote.

Pour mémoire, nous vous demandons également de nous communiquer rapidement, comme chaque semestre, le bilan au 31/12/2021 suivant :

- pour chaque fonds labellisé :
 - montant de l'encours,
 - nombre de sociétés adhérentes,
 - nombre d'épargnants,
- pour le total des fonds labellisés :
 - montant des encours,
 - nombre de sociétés adhérentes, une même entreprise adhérant à plusieurs fonds n'étant compté qu'une fois,
 - nombre d'épargnants, un même épargnant adhérant à plusieurs fonds n'étant compté qu'une fois,

Le même bilan, au 30/06/22 sera attendu à l'été.

Merci de noter également que lorsque des créations ou suppressions de parts sont envisagées, le CIES demande à en être averti car la création ou suppression de part n'est pas une information neutre pour les salariés.

Le CIES vous transmettra éventuellement les autres questions qu'il souhaiterait voir porter à l'ordre du jour. Enfin, nous vous rappelons la nécessité d'inviter les membres des comités de suivi aux conseils de surveillance des fonds.

Par ailleurs, le CIES souhaite que les entreprises des secteurs économiques suivants soient examinées avec attention et fassent au minimum l'objet d'actions d'engagement de votre part. Ceux déjà évoqués l'an dernier prennent un relief nouveau avec la crise de la Covid-19 :

- Le secteur de la distribution en France est très impacté par le changement des modes de consommation. Les fermetures et ventes de magasins se succèdent, les processus d'automatisation se mettent en place sans prise en compte systématique de l'emploi existant. L'interpellation des entreprises sur la non-prise en compte des conséquences sociales d'une vision uniquement commerciale est indispensable. De la même manière, les entreprises de ce secteur qui utilisent massivement des plateformes de distribution qui leur sont liées doivent être interpellées sur leur responsabilité vis-à-vis des travailleurs des plateformes.
- La filière automobile va se transformer profondément dans les années à venir avec le développement des nouvelles technologies pour se substituer au moteur thermique. Les processus vont changer, les chaînes de montage seront remplacées, les qualifications ne seront plus les mêmes, les sous-traitants, les fournisseurs devront aussi évoluer ou seront différents.
- Le secteur aéronautique est également fortement impacté par la crise sanitaire, et cela concerne en particulier les sous-traitants. Dans ce cas également, les impacts sociaux et environnementaux sont considérables. La réponse des entreprises concernées et leur capacité à prendre en compte l'économie locale et complémentaire devra être étudiée.
- Le secteur énergétique est au-devant d'un « mur » d'investissements, à la fois en termes de R&D, d'énergies renouvelables et d'implantations territoriales, et doit urgemment anticiper les conséquences sociales de la transition énergétique (emplois, compétences, répercussion sur le consommateur des hausses/baisses de prix en fonction des acteurs).
- Le secteur agro-alimentaire, qui est au cœur de la transition, avec en particulier l'enjeu clé d'un juste partage de la valeur entre producteurs et intermédiaires, et des conséquences environnementales pour les agriculteurs et les riverains.

Dans la continuité de la loi PACTE, nous vous invitons par ailleurs à vérifier que les entreprises ont bien agi en conformité avec leur raison d'être ou leur mission le cas échéant.

En particulier, nous souhaitons que soient examinées les entreprises suivantes dans la mesure de leur présence dans les fonds labellisés :

- Engie
- TotalEnergies
- Arcelor Mital
- Carrefour
- Airbus
- Essilorluxottica
- Stellantis

Nous vous remercions de votre diligence sur le calendrier des comités de suivi et de votre précieux concours au développement d'un ISR de qualité. Nous vous adressons nos salutations les meilleures, tous les membres du CIES étant à votre disposition pour échanger.

Pour le CIES,

Benoît OSTERTAG

Les membres du CIES

Philippe Vigneron (CFDT)

Tél : 06 83 61 87 01

pvigneron@ci-es.org

Benoît Ostertag (CFDT)

Tél : 06 87 46 11 30

ostertag@ci-es.org

Raphaëlle Bertholon (CFE-CGC)

Tél : 06 86 14 66 27

bertholon@ci-es.org

Pascal Maniez (CFE-CGC)

Tél : 06 88 42 59 06

maniez@ci-es.org

Geoffroy de Vienne (CFTC)

Tél : 06 09 18 00 48

devienne@ci-es.org

Alain Gonnin (CFTC)

Tél : 06 08 02 36 02

gonnin@ci-es.org

Pierre-Yves Chanu (CGT)

Tél : 06 83 83 03 93

chanu@ci-es.org

Natacha Seguin (CGT)

Tél : 07 86 52 05 27

seguin@ci-es.org